

ANNEXE 1 : TARIFS DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Applicables au 1^{er} mars 2025

ÉNERGIE EN BASSE TENSION

ÉNERGIE

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
Tarif «Petits consommateurs» (puissance souscrite ≤ 3,3 kVA)	Tranche 1 : 0 à 120 kWh/mois	15,65
	Tranche 2 : De 121 à 240 kWh/mois	18,35
	Tranche 3 : Au-delà de 240 kWh/mois	35,85
Tarif «Classique»	Tranche 1 : 0 à 180 kWh/mois	23,35
	Tranche 2 : De 181 à 390 kWh/mois	38,85
	Tranche 3 : Au-delà de 390 kWh/mois	41,25
Tarif «Éclairage public»	Tranche unique	35,25
Tarif «Usages professionnels et autres usages»	Tranche 1 : 0 à 2 400 kWh/mois	36,35
	Tranche 2 : Au-delà de 2 400 kWh/mois	38,35
Tarif «Compteurs à prépaiement»	≤2,2 kVA (avant le 01/03/17)	13,85
	≤3,3 kVA	22,85
	>3,3 kVA	38,85

REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Sécosud	3,43 XPF/kWh
---------------	---	--------------

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Tarif «Petits consommateurs»	285 XPF x kVA
Tarif «Classique»	435 XPF x kVA
Tarif «Eclairage public»	435 XPF x kVA
Tarif «Usages professionnels et autres usages»	435 XPF x kVA

TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
	sur Redevance Transport TEP	0%
T.V.A.	sur Énergie	5%
	sur Prime d'Abonnement	5%
	sur Avance Sur Consommation	5%
Autres	Contribution de Solidarité sur l'Electricité (CSE)	6,30 XPF/kWh

AVANCE SUR CONSOMMATION

Tarif «Petits consommateurs» et Tarif «Classique»

ASC = 25 x P x kVA

soit : 896 XPF x kVA

P = 35,85

Tarifs «Eclairage public», «Usages professionnels et autres usages»

ASC = 50 x P x kVA

soit : 1 793 XPF x kVA

P = 35,85

Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : Tahiti Sud Energie - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : clientele.tse@tse.engie.com - En ligne : www.edt.pf - Facebook : **EDT ENGIE**

ANNEXE 2 : BORDEREAU DES FRAIS NON DIRECTEMENT LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (BASSE TENSION)

Applicable au 1^{er} janvier 2025

PRESTATIONS	MONTANT HT (en XPF)	MONTANT TTC (en XPF)
Prestations liées au Contrat d'Abonnement		
Mise sous tension d'un compteur (Déplacement et intervention au compteur pour la pose des fusibles et réglage de la Puissance Souscrite si nécessaire le jour ouvré suivant la souscription du contrat d'abonnement)	6 453	6 776
Mise sous tension d'un compteur dans la journée (Déplacement et intervention au compteur pour la pose des fusibles et réglage de la Puissance Souscrite si nécessaire dans les heures ouvrées de la même journée que la souscription du Contrat d'abonnement)	9 679	10 937
Changement de puissance souscrite (Déplacement et intervention de réglage de la puissance souscrite le jour ouvré suivant la souscription du contrat d'abonnement)	6 453	6 776
Changement de puissance souscrite dans la journée (Déplacement et intervention de réglage de la Puissance Souscrite dans les heures ouvrées de la même journée que la souscription ou modification du Contrat d'abonnement)	9 679	10 937
Frais de gestion du contrat d'abonnement (souscription, modification, résiliation)	Non facturé	
Edition des documents clients (souscription, modification, résiliation)	Non facturé	
Frais de gestion d'un échéancier de paiement (mise en place, suivi)	Non facturé	
Frais de déplacement pour intervention suite résiliation	Non facturé	
Pénalités et interventions pour impayés		
Frais de relance pour impayés ⁽¹⁾ (Envoi d'un courrier en recommandé simple)	786	825
Frais de coupure pour impayés au compteur (Déplacement et intervention de coupure, Déplacement et intervention de reconnexion le jour ouvré suivant le règlement)	12 906	13 551
Reconnexion suite coupure pour impayés au compteur dans la journée (Déplacement et intervention de reconnexion dans les heures ouvrées de la même journée que le règlement)	5 567	6 291
Frais de coupure pour impayés au poteau (Déplacement et intervention de coupure, Déplacement et intervention de reconnexion le jour ouvré suivant le règlement)	44 122	46 328
Prestations diverses		
Déplacement vain (Rendez-vous non honoré par le client)	6 453	6 776
Frais de contrôle comptage par étalonnage (Déplacement et pose et dépose d'un enregistreur ou compteur témoin)	33 466	37 817
Frais d'intervention au poteau (Déplacement et intervention au poteau)	44 122	46 328
Frais de fraude		
Frais de fraude au compteur (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif)	34 529	39 018
Frais de fraude avec changement de compteur (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif, et remplacement du panneau de comptage)	109 147	123 336
Autres services clientèle		
Abonnement à l'agence en ligne edt.pf	Non facturé	
Services liés à l'Auto-relève	Non facturé	
Abonnement à l'application mobile	Non facturé	
Abonnement aux SMS infos EDT	Non facturé	
Envoi mensuel par mail de la facture (e-facture)	Non facturé	
Impression ou envoi de duplicata de facture	Non facturé	

(1) Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les frais ci-dessus sont actualisés chaque année au 1er mars suivant la formule ci-dessous :

$$F N = F N-1 \times (0,1 + 0,8 \text{ ISC} + 0,1 \text{ PSD})$$

Où : **F N** = Frais de l'année N, après actualisation **F N-1** = Frais de l'année N-1

ISC = évolution en pourcentage de l'indice "salaire et charges" publiés par l'ISPF, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

PSD = évolution en pourcentage de l'indice "Produits et Services Divers" publié au Journal Officiel de la Polynésie française, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

ANNEXE 1 : TARIFS DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

Applicables au 1^{er} mars 2025

ÉNERGIE EN MOYENNE TENSION

ÉNERGIE

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
Tous Usages MT Jour (07H00 à 20H59)	Tranche unique	25,45
Tous Usages MT Nuit (21H00 à 06H59)	Tranche unique	24,35

REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Sécosud	3,43 XPF/kWh
---------------	---	--------------

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Tarif "Tous usages MT"	1 935 XPF x kVA
------------------------	-----------------

TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	
	sur Redevance Transport TEP	0%
	sur Énergie	5%
T.V.A.	sur Prime d'Abonnement	5%
	sur Avance Sur Consommation	5%
Autres	Contribution de Solidarité sur l'Electricité (CSE)	6,30 XPF/kWh

AVANCE SUR CONSOMMATION

ASC = 100 x P x kVA

soit : 3 585 XPF x kVA

P = 35,85

Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : Tahiti Sud Energie - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : clientele.tse@tse.engie.com - En ligne : www.edt.pf - Facebook : **EDT ENGIE**

ANNEXE 2 : BORDEREAU DES FRAIS NON DIRECTEMENT LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (MOYENNE TENSION)

Applicable au 1^{er} janvier 2025

PRESTATIONS	MONTANT HT (en XPF)	MONTANT TTC (en XPF)
Prestations liées au Contrat d'Abonnement		
Mise sous tension (tous types de postes) (Déplacement et intervention au poste pour mise sous tension)	60 668	63 701
Frais de gestion du contrat d'abonnement (souscription, modification, résiliation)	Non facturé	
Edition des documents clients (souscription, modification, résiliation)	Non facturé	
Frais de gestion d'un échéancier de paiement (mise en place, suivi)	Non facturé	
Pénalités et interventions pour impayés		
Frais de relance pour impayés(1) (Envoi d'un courrier en recommandé simple)	786	825
Frais de coupure pour impayés (tous types de postes) (Déplacement et intervention de coupure)	60 668	63 701
Frais de reconnexion pour impayés (tous types de postes) (Déplacement et intervention de reconnexion le jour ouvré suivant le règlement)	60 668	63 701
Prestations diverses		
Dépannage à l'attachement (à l'heure) (Déplacement et intervention)	12 695	13 330
Déplacement vain (Rendez-vous non honoré par le client)	27 577	31 162
Frais de contrôle comptage par étalonnage (Déplacement et pose et dépose d'un enregistreur ou compteur témoin)	33 466	37 817
Frais de fraude		
Frais de fraude au compteur (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif)	34 529	39 018
Frais de fraude avec changement de compteur (Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif, et remplacement du panneau de comptage)	Sur frais réels selon rapport de remise en conformité	
Autres services clientèle		
Abonnement à l'agence en ligne edt.pf	Non facturé	
Services liés à l'Auto-relève	Non facturé	
Abonnement à l'application mobile	Non facturé	
Abonnement aux SMS infos EDT	Non facturé	
Envoi mensuel par mail de la facture (e-facture)	Non facturé	
Impression ou envoi de duplicata de facture	Non facturé	

(1) Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les frais ci-dessus sont actualisés chaque année au 1^{er} mars suivant la formule ci-dessous :

$$F N = F N-1 \times (0,1 + 0,8 \text{ ISC} + 0,1 \text{ PSD})$$

Où :

F N = Frais de l'année N, après actualisation

F N-1 = Frais de l'année N-1

ISC = évolution en pourcentage de l'indice "salaire et charges" publiés par l'ISPF, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

PSD = évolution en pourcentage de l'indice "Produits et Services Divers" publié au Journal Officiel de la Polynésie française, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

PRIX DES FORAITS BRANCHEMENT TAHITI SUD ENERGIE AU 01/04/2024

Type de branchement	Type de forfait	Montant HT	TVA	Montant TTC
Étude	FORFAIT ETUDE BRANCHEMENT (non applicable au solaire)	8 490	1 104	9 594
Branchement aérien	BRANCHEMENT AERIEN MONOPHASE Sans poteau, avec coffret façade	87 393	11 361	98 754
	BRANCHEMENT AERIEN MONOPHASE PROVISOIRE Branchement aérien de chantier, sans poteau, avec coffret façade avec dépose	106 032	13 784	119 817
	BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE Sans poteau, avec coffret façade	95 256	12 383	107 639
	BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE PROVISOIRE Branchement aérien de chantier, sans poteau, avec coffret façade avec dépose	114 387	14 870	129 258
	BRANCHEMENT AERIEN Avec poteau et coffret façade	196 544	25 551	222 094
	BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE Avec poteau et coffret façade	210 381	27 350	237 731
	BRANCHEMENT AERIEN Avec 2 poteaux et coffret façade	321 310	41 470	363 081
	BRANCHEMENT AERIEN TRIPHASE Avec 2 poteaux et coffret façade	348 227	45 269	393 496
Branchement aéro-souterrain	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. sans poteau et avec coffret sur socle	110 856	14 411	125 267
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. sans poteau et avec coffret encastré	98 699	12 831	111 530
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. avec poteau et avec coffret sur socle	264 287	34 357	298 644
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. avec poteau et avec coffret encastré	252 130	32 777	284 907
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. avec 2 poteaux et avec coffret sur socle	374 546	48 691	423 237
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 10 ml. avec 2 poteaux et avec coffret encastré	363 640	47 273	410 913
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. sans poteau et avec coffret sur socle	133 208	17 317	150 525
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. sans poteau et avec coffret encastré	121 051	15 737	136 788
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. avec poteau et avec coffret sur socle	259 914	33 789	293 703
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. avec poteau et avec coffret encastré	247 757	32 208	279 966
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. avec 2 poteaux et avec coffret sur socle	389 521	50 638	440 159
	BRANCHEMENT AEROSOUTERRAIN Ligne < 35 ml. avec 2 poteaux et avec coffret encastré	377 364	49 057	426 421
Branchement souterrain	BRANCHEMENT SOUTERRAIN Ligne < 1 m. coffret sur socle existant	67 607	8 789	76 396
	BRANCHEMENT SOUTERRAIN Ligne < 10 m. avec coffret sur socle	97 677	12 698	110 375
	BRANCHEMENT SOUTERRAIN Ligne < 35 m. avec coffret sur socle	125 457	16 309	141 767
	POSE PANNEAU DE COMPTAGE Dans un coffret existant	42 109	5 474	47 584
Déplacement de compteur	DEPLACEMENT D'UN COMPTEUR < 5m.	89 359	11 617	100 975
	PASSAGE TRIPHASE EN MONOPHASE Sans modification du branchement aérien ou souterrain	45 190	5 875	51 064
	PASSAGE MONOPHASE EN TRIPHASE Sur branchement souterrain	43 521	5 658	49 178
	PASSAGE MONOPHASE EN TRIPHASE Sur branchement aérien	85 690	11 140	96 829
	DEPLACEMENT D'UN POTEAU BRANCHEMENT	144 148	18 739	162 887
Solaire	RACCORDEMENT SURPLUS MONOPHASE < 10 kWc	99 250	12 903	112 153
	RACCORDEMENT SURPLUS TRIPHASE < 36 kWc	99 250	12 903	112 153
	RACCORDEMENT SURPLUS SUR COMPTEUR BIDIRECTIONNEL EXISTANT ou frais administratif et essai de découplage	75 837	9 859	85 696
TOUT BRANCHEMENT AERIEN AVEC POTEAU ligne > 100 ml : Traité comme une extension de réseau électrique		Sur devis	Sur devis	Sur devis

Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : Tahiti Sud Energie - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : clientele.tse@tse.engie.com - En ligne : www.edt.pf - Facebook : **EDT ENGIE**



TAHITI SUD
E N E R G I E